

37^{ème} Challenge par équipe de l'Aveyron

Coupe Ecureuil 2017

- I - ORGANISATION GENERALE DE LA COMPETITION
- II- LES RENCONTRES
- III -LES EQUIPES / PARTIES
- IV- QUALIFICATION / JOUEUR / REMPLACANT
- V - ½ FINALES / FINALES / DATES / LIEUX
- VI- LE JUGE ARBITRE / CAPITAINE
- VII - COMMUNICATION DES RESULTATS / RECLAMATION
- VIII -POIDS DES EQUIPES
- IX - TABLEAU DE SYNTHESE
- X – PROCEDURE ENGAGEMENT « saisie décentralisée »

REGLEMENT 2017

I - ORGANISATION GENERALE DE LA COMPETITION

Article 1

Le Challenge Coupe Ecureuil est réservé aux clubs affiliés au Comité Départemental de l'Aveyron.

Article 2

Le Challenge Messieurs et le Challenge Dames se dérouleront pour 2017 :

- Les dimanches : 03, 10, 17 septembre phases de poules
- ½ Finales le samedi 23 septembre, finales le dimanche 24 septembre 2017 (même week end)

Les finales se dérouleront sur le secteur de Rodez et seront suivies de la remise des coupes à la fin d'un repas convivial (à la charge des clubs).

Article 3

Engagement des équipes

La composition d'équipe doit être faite dans l'ordre décroissant du classement des joueurs les mieux classés du club.

Le n°1 d'une équipe ne peut avoir un classement plus élevé que le moins bien classé de l'équipe supérieure, le dernier d'une équipe doit avoir un classement supérieur ou égal au n°1 de l'équipe inférieure.

Pour chaque équipe engagée, le classement des **trois** 1ers joueurs (classement 2017) sera pris en compte pour déterminer la Valeur Pondérée de l'Equipe (V.P.E.).

Article 4

Le classement des équipes dans les poules est effectué en attribuant :

Victoire	Nul	Défaite	Disqualification	Forfait
+ 3 pts	+ 2 pts	+ 1 pts	- 1pts	- 2pts

Cas d'égalité :

En phase de poule le classement est déterminé par la GS.

Tableau final : ½ et finale

En cas d'égalité de points entre 2 équipes une partie de double est disputée qui se déroule sous la forme d'un super jeu décisif en 10 points et qui se joue 15 minutes après la fin des doubles.

Les doubles non décisifs ne sont pas joués.

Article 5

Report : Seul l'administrateur peut valider le report.

II - LES RENCONTRES

Article 6

La rencontre* débute à 9 heures au jour fixé et se déroule sans interruption en une seule journée.

Rappel : la rencontre ne peut être remise ou interrompue qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrains impraticables) et sur décision du juge-arbitre. En cas d'arrêt définitif avant que la victoire ne soit acquise à l'une des équipes en présence, la rencontre sera rejouée intégralement à une date ultérieure. Pour les dispositions applicables en cas d'interruption de rencontre, se reporter à l'Article 97 titre III des Règlements Sportifs.

*** : si une rencontre se joue un samedi, elle peut commencer l'après-midi à partir de 14h00.**

En cas de report :

- Le juge-arbitre doit adresser à la Commission Sportive une feuille de résultat signalant ce report.
- Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, l'équipe qui recevait devra se déplacer pour disputer la rencontre remise.
- Les matches de rattrapage se dérouleront obligatoirement **le samedi suivant**.

Article 7

Chaque rencontre comporte : - 4 parties de simples et 2 doubles chez les messieurs
- 3 simples et un double chez les dames

La rencontre débute par les simples.

Article 8

Par dérogation à l'Article 6, la rencontre pourra se jouer la veille de la date indiquée, à la condition expresse que les deux capitaines se soient mis d'accord. Ils devront décider entre eux de l'heure du début des parties en accord avec le juge-arbitre.

La rencontre devra se terminer impérativement dans la journée.

III - LES EQUIPES / PARTIES

Article 9

L'équipe comprendra **au minimum 4 joueurs par rencontre chez les messieurs et 3 chez les dames.**
Les joueurs de simple pouvant participer au double.

Article 10

Partie de simple :

Chaque partie de simple est disputée au meilleur des trois manches avec pratique du jeu décisif à toutes les manches.

Partie de double :

Chaque partie de double est disputée au meilleur des trois manches avec pratique du jeu décisif dans les 2 1^{er} manche et du point décisif à 40/40. En cas de 3^{ème} manche, il sera appliqué le super jeu décisif en 10 points

Simple et double comptent 1 point. Pas de bonus si victoires des 2 doubles.

IV -QUALIFICATIONS / JOUEUR / REMPLACANT

Article 11

Deux joueurs ou (joueuses) nouvellement qualifiés (ées) sont autorisés (ées) par rencontre, si 4 simples, 1 seul joueur ou (joueuse) nouvellement qualifié si 3 simples.

Article 12

Qualification d'un joueur :

Un joueur est qualifié si et seulement si, sa licence est validée avant le 1^{er} juin de l'année en cours de la compétition.

Les joueurs de 12 ans et moins, n'ont pas le droit d'y participer

Tableau final :

Pour qu'un joueur soit qualifié au tableau final, 1/2 ou finale, il doit avoir participé au moins à **une rencontre (simple ou double)**

Article 13

Remplaçant

Un joueur non inscrit peut participer si son classement est égal ou inférieur au classement du dernier joueur de la liste de l'équipe concernée.

Tout joueur ayant participé à **deux rencontres ou plus** dans l'équipe supérieure n'est plus qualifié dans l'équipe inférieure.

V -1/2 FINALES / FINALES / DATES / LIEUX

Finales

Division comprenant 4 poules

Les 1^{er} de poule sont qualifiés pour les 1/2 finales

Division comprenant 2 poules (voir éventuellement article 7)

Si aucune équipe n'est qualifiée directement pour la 1/2 finale :

Les deux 1^{ers} joueront directement la finale.

Les deux 2^{èmes} joueront la 3^{ème} place

Division comprenant 1 poule

Le 1^{er} de poule sera désigné comme vainqueur

Dates et lieux

Les finales se joueront le dimanche 24 septembre 2017 sur le secteur de Rodez.

Pour le tableau final, application du règlement du Trophée Caisse Epargne.

Les têtes de série sont déterminées parmi les équipes premières en fonction du poids de ces équipes (des joueurs des équipes susceptibles d'être alignés simultanément) ; elles reçoivent au premier tour. Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- si une seule équipes s'est déplacée, elle recevra.

- si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera.

- si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, il y aura tirage au sort.

VI - JUGE-ARBITRE, CAPITAINE

Article 15

Toutes les rencontres doivent être dirigées par un juge-arbitre officiel, celui du club visité ou à défaut celui de l'équipe visiteuse.

Article 16

Chaque capitaine d'équipe doit présenter ses joueurs (ou joueuses) au juge-arbitre. Il en résulte que la présence de tous les équipiers est obligatoire avant le début de la rencontre.

(Joueurs de simple et double)

Présenter la liste des joueurs avec licences, pièces d'identités et certificat médical.

Article 17

Pour toute situation non prévue à ce règlement, on appliquera d'abord celui du Trophée Caisse d'Épargne puis le règlement fédéral.

VII- LA COMMUNICATION DES RESULTATS

La saisie informatique de la feuille de matches devra être effectuée par le club d'accueil dans un délai ne pouvant excéder 48h après la rencontre à l'adresse suivante : <http://www.gs.applipub-fft.fr>

Le club visiteur devra contrôler de son côté que les informations saisies par le club d'accueil sont conformes.

VIII -RECLAMATIONS

Article 18

En cas de réclamation, un mail doit être envoyé le soir même pour avertir d'une réclamation. Le feuillet bleu devra être envoyé et réceptionné au comité avant le mardi suivant le dimanche de la rencontre.

Mail : comite12@fft.fr

VIII – POIDS DES EQUIPES

A réception des fiches d'engagement, composition des équipes, la Commission Sportive établit un classement suivant la valeur pondérée de chaque équipe (V.P.E.) sur **les trois** premiers de la liste.

Pour le tableau final, une ou plusieurs équipes peuvent être directement qualifiées si le VPE est trop élevée par rapport aux autres.

IX - TABLEAU DE SYNTHESE

4

	Simple		
	1er manche	2ème manche	3ème manche
H/F	jeu décisif à 6/6	jeu décisif à 6/6	jeu décisif à 6/6
	Double avec point décisif à 40/A		
	1er manche	2ème manche	3ème manche
H/F	jeu décisif à 6/6	jeu décisif à 6/6	super jeu décisif en 10 pts

Date	3 septembre	10 septembre	17 septembre	23 septembre	24 septembre
	Phase poule dans les clubs	Phase poule dans les clubs	Phase poule dans les clubs	½ finales dans les clubs	Finale secteur de Rodez

NB : règlement indicatif pouvant être modifié selon vos remarques avant l'engagement des équipes.

Date limite d'engagement **11 juin 2017**

X- PROCEDURE saisie décentralisée

Les inscriptions des équipes se font par ADOC ou par le GSGP- [Les guides ADOC et GSGP](#) sont disponibles sur l'intranet dirigeant.